

# Relations internationales et cosmopolitisme à l'époque de Louis XIV : l'émergence d'une culture diplomatique ?

Indravati Felicite

► **To cite this version:**

Indravati Felicite. Relations internationales et cosmopolitisme à l'époque de Louis XIV : l'émergence d'une culture diplomatique ?. Être citoyen du monde. Entre destruction et reconstruction du monde : les enfants de Babel XIVe-XXIe siècles, 2015, ISBN 978-2-7442-0198-1. hal-01291315

**HAL Id: hal-01291315**

**<https://hal-univ-diderot.archives-ouvertes.fr/hal-01291315>**

Submitted on 21 Mar 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**INDRAVATI FELICITE<sup>1</sup>**

**RELATIONS INTERNATIONALES ET COSMOPOLITISME A L'EPOQUE DE  
LOUIS XIV : L'EMERGENCE D'UNE CULTURE DIPLOMATIQUE ?**

C'est au cours de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle que la notion de cosmopolitisme devient à la mode, alors que le terme existait déjà depuis l'Antiquité, avait connu une renaissance à la fin du Moyen Âge, pour devenir un élément cardinal de la République des Lettres au XVII<sup>e</sup> siècle. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le terme prend valeur de « programme politique, pédagogique, culturel, [...] économique, mais aussi moral »<sup>2</sup>, un programme qui sera bientôt porté par les Lumières européennes. L'universalisme comme nécessité et comme utopie devient un critère de légitimation pour les tenants des Lumières. L'influence des idées « cosmopolitiques » se fait sentir dans les relations entre les États européens, où les projets de paix perpétuelle, à l'image de celui de l'abbé de Saint-Pierre, se multiplient. Dès lors, il est intéressant de se pencher sur la fortune du terme et son acception dans le contexte spécifique des relations diplomatiques qui lièrent la France aux petites puissances du nord du Saint-Empire à l'époque de Louis XIV, que l'on appelle aussi l'Europe des traités de Westphalie. Car le congrès de Westphalie constitue un moment fondateur de l'histoire européenne et même de l'histoire des relations internationales<sup>3</sup> : il entraîne une hiérarchisation plus poussée du « système des États » européen, l'apparition plus claire de la notion d'équilibre des puissances dont Utrecht (1713) sera la consécration. Il est aussi à l'origine de la mise en place de règles – elles-mêmes issues de pratiques – régissant la manière dont les États communiquent entre eux. Dans cette perspective, il semble que la manière dont les relations entre les acteurs du « concert européen » évoluent après 1648 corresponde à l'émergence d'une véritable « culture diplomatique »<sup>4</sup>. Mais cette culture mérite-t-elle le qualificatif de « cosmopolite » ? Cette question se situe à la

---

<sup>1</sup> Professeure au Lycée Janson de Sailly, Docteure en Histoire moderne de l'Université Paris IV, associée au laboratoire ICT (Université Paris-Diderot).

<sup>2</sup> A. ALBRECHT, *Kosmopolitismus: Weltbürgerdiskurse in Literatur, Philosophie und Publizistik um 1800*, Berlin, De Gruyter, 2005, p. 30.

<sup>3</sup> Sur la paix de Westphalie comme césure pour l'histoire de la diplomatie, voir H. DUCHHARDT (dir.), *Der Westfälische Friede: Diplomatie – politische Zäsur – kulturelles Umfeld – Rezeptionsgeschichte*, München, Oldenbourg, 1998, et F. DICKMANN, *Der Westfälische Frieden*, Münster, Aschendorff, 1998. Sur l'importance des congrès de Westphalie pour la communication politique, voir G. BRAUN, C. KAMPFMAN, M. LANZINNER et M. ROHRSCHEIDER (dir.), *L'art de la paix. Kongresswesen und Friedensstiftung im Zeitalter des Westfälischen Friedens*, Collection « Schriftenreihe der Vereinigung zur Erforschung der Neueren Geschichte », vol. 34, Münster, Aschendorff, 2011.

<sup>4</sup> H.M. SCOTT, « Diplomatic Culture in Old Regime Europe », in : H.M. SCOTT et B. SIMMS (dir.) *Cultures of Power in Europe during the long eighteenth Century*, Cambridge, CUP, 2007, p. 58-85.

croisée de l'histoire culturelle et de l'histoire « traditionnellement » politique ; elle nous oblige, aussi, à tenir compte du « tournant spatial ». Ainsi, après avoir étudié la « diplomatie culturelle », les chercheurs s'intéressent depuis quelques années à l'éclosion, à l'époque moderne, d'une « culture diplomatique », dont on a longtemps cru qu'elle était forcément cosmopolite, puisque les négociateurs (le mot « diplomate » n'existe pas au XVIII<sup>e</sup> siècle) évoluaient dans un univers « international » et étaient souvent impliqués dans les « transferts culturels » et les autres types de relations qui dépassaient le cadre étatique. Ce présupposé résiste-t-il cependant à une analyse des sources et des concepts ? C'est en effet l'analyse même des termes employés ici qui pose problème : « diplomatie », « relations internationales », « cosmopolitisme », ces termes (qui, eux, existaient déjà à l'époque) n'avaient pas le même sens à l'époque moderne qu'aujourd'hui. Néanmoins, il est indéniable qu'ils renvoient à une réalité qui existait bel et bien. La diplomatie était la science des diplômes, mais l'adjectif « diplomatique » désignait déjà ce qui était relatif aux relations entre les puissances (notamment dans les expressions « corps diplomatique » et « cérémonial diplomatique »). Quant à la notion de relations « internationales », il faudrait y substituer celle de « société des princes »<sup>5</sup>, en ajoutant que la notion d'État territorial n'avait pas encore remplacé le principe dynastique dans les représentations politiques, où le mot « nation » faisait référence au lieu où l'on était né, et où les appartenances et les identités pouvaient être multiples sans que cela pose nécessairement la question de la loyauté. Partant de cette définition de la « nation » et de l'État, on est également forcé de revoir celle du « cosmopolitisme » : par rapport à quelle entité pouvait-on se considérer comme un « cosmopolite » à l'époque moderne ? Les chercheurs ont montré que l'équilibre des puissances ou *balance of power*, qui s'impose dans les milieux politiques au XVII<sup>e</sup> siècle, n'était en rien synonyme de cosmopolitisme ou de paix universelle. En quels termes la revendication de l'universalisme et celle d'une identité « transnationale » - donc cosmopolite - se posaient-elles ? Nous retrouvons là des questions qui sous-tendent le lien entre l'histoire politique (la nation, l'État) et l'histoire culturelle (l'identité des groupes et des individus, les pratiques, la communication symbolique).

L'analyse de l'expression « culture diplomatique » soulève donc bien des questions : Qu'entend-on par cette expression ? S'agit-il d'une culture professionnelle, celle des « diplomates » ? S'agit de la culture d'une élite qui aurait le monopole des relations entre États et autres entités politiques ? Ces « élites » en sont-elles vraiment ? Sont-elles avant tout politiques ? Force est de constater que la définition même des concepts, ainsi que la délimitation du champ dans lequel ils s'inscrivent, nécessitent une mise au point.

---

<sup>5</sup> L. BELY, *La société des princes*, Paris, Fayard, 1998.

Nous nous demanderons dans un premier temps dans quel cadre, et par rapport à quelles « frontières », à quelles entités de « base » il faut penser le cosmopolitisme à l'époque de Louis XIV. Nous nous pencherons ensuite sur les acteurs de la diplomatie : forment-ils un groupe clairement identifiable, qui partagerait une même culture ? Enfin, nous étudierons le parcours de quelques « passeurs » de culture ayant fréquenté le monde de la diplomatie, afin d'établir les liens qui existent entre leur univers et l'idée cosmopolite.

### *Dans quel cadre la diplomatie s'exerce-t-elle ?*

Théoriquement, et selon la définition actuelle du terme, dans le cadre des relations entre les États. Néanmoins, l'État est encore une notion qui recouvre des réalités différentes à l'époque moderne, et qui ne rend pas compte de manière exhaustive de la diversité des acteurs qui interviennent dans les négociations que nous qualifierions aujourd'hui de « diplomatiques » : congrès, négociations bilatérales, représentation permanente dans un pays étranger, correspondance « diplomatique » (entre deux princes, entre un prince et un diplomate, etc.). Des acteurs non politiques, un groupe de marchands par exemple, peuvent également intervenir dans une négociation de ce genre. Même si ces acteurs sont de moins en moins perçus comme légitimes par les diplomates dûment accrédités, leur présence permet de constater que la notion d'État recouvre des réalités très diverses, ce qui a des conséquences sur ce que l'on désigne par « cosmopolitisme ».

Il est en effet impossible de penser l'État comme catégorie préexistante et établie, comme « contexte » unique et même dominant dans lequel se déroulerait la diplomatie ; il faut même aller plus loin en affirmant que la diplomatie est l'un des espaces où se construit, au fil des négociations, et notamment des congrès, l'État moderne. La notion de culture politique qui, d'après J.-F. Sirinelli<sup>6</sup>, « désigne l'ensemble des représentations qui soude un groupe humain sur le plan politique, c'est-à-dire une vision du monde partagée, une commune lecture du passé, une projection dans l'avenir vécue ensemble »<sup>7</sup>, est au centre de cette réflexion. On voit bien ici l'intérêt d'une approche anthropologique, car les « représentations » dont il est question sont constituées de « normes, de croyances et de valeurs partagées ». Pour accomplir ce voyage dans le monde des représentations, il est instructif de se pencher sur les définitions des contemporains. On connaît bien la définition que donnait l'Encyclopédie du mot « cosmopolitain » : « On se sert quelquefois de ce nom en plaisantant, pour signifier un homme qui n'a point de demeure fixe, ou bien un homme qui n'est étranger nulle part. Il vient de cosmos, le monde, & polis, ville. Comme on demandait à un ancien philosophe d'où il

---

<sup>6</sup> J.F. SIRINELLI, « De la demeure à l'agora. Pour une histoire culturelle du politique », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 1998, vol. 57, p. 121-131.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 126-127.

étoit, il répondit : Je suis Cosmopolite, c'est-à-dire, citoyen de l'univers. Je préfère, disoit un autre, ma famille à moi, ma patrie à ma famille, & le genre humain à ma patrie. Voyez PHILOSOPHE »<sup>8</sup>. La référence à la philosophie a souvent été commentée. Ce qui l'a moins été, c'est l'emploi du terme « patrie », qu'il faut resituer dans un contexte où l'État territorial ne lui est pas synonyme. Ainsi, en Allemagne, on constate l'émergence d'un « patriotisme d'Empire » (*Reichspatriotismus* dans les sources) dès la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, ce qui n'empêche pas l'existence d'un patriotisme « local », comme à Hambourg où est fondée en 1724 la revue *Der Patriot. Moralische Wochenschrift*, considérée comme un des précurseurs de l'*Aufklärung*. Les éditeurs de cette revue définissent le patriotisme comme l'engagement social en vue d'améliorer le bien commun.

Qu'en est-il du terme « cosmopolite » en Allemagne ? Malheureusement pour nous, le dictionnaire du Silésien Johann Heinrich Zedler, le *Zedler-Lexikon*, publié à partir de 1731, ne donne de définition ni du terme « cosmopolite » ni de celui de *Weltbürger*. Pourtant, dans le Saint-Empire, les occurrences du mot « *Weltbürger* » se multiplient à partir du XVII<sup>e</sup> siècle. Or, le mot « *Bürger* », en allemand, fait référence à un statut juridique et politique, mais aussi social : celui de bourgeois d'une ville libre, c'est-à-dire membre de l'élite dirigeante d'une entité politique particulière dans un monde où domine le principe aristocratique. Or, un débat agite les théoriciens de la diplomatie à l'époque dont nous parlons afin d'évincer les acteurs roturiers comme les villes libres, ou encore celles de la Hanse, de la diplomatie<sup>9</sup>.

Ces définitions laissent apparaître que, plus que la notion d'État, c'est celle d'appartenance qui nous permet de distinguer l'entité à dépasser pour qui se veut cosmopolite. Quels sont donc les grands principes qui structurent la vision qu'ont, à cette époque, les acteurs engagés dans la diplomatie ?

Pour le Saint Empire, cette question relève tout d'abord de la réalité institutionnelle : l'Empire, c'est l'ensemble des *Reichsstände*, c'est-à-dire les princes et villes qui sont sujets immédiats de l'Empereur. Mais il y a aussi une réalité territoriale car chaque *Reichsstand* reçoit de l'Empereur un territoire en fief. Ainsi, les habitants du Saint Empire sont sujets d'un *Reichsstand*. Quand le *Reichsstand* est une principauté, cela signifie qu'ils doivent obéissance à leur prince ; servir un autre prince peut s'apparenter à de la trahison mais en règle générale, nombreux sont ces passages de « frontières intra-impériales », notamment chez les membres de la noblesse : dans le duché de Schleswig-Holstein-Gottorp, les premiers ministres aux affaires durant le premier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle sont

<sup>8</sup> D. DIDEROT, *Encyclopédie raisonnée des sciences, des arts et des métiers*, t. 9, Berne et Lausanne, 1782, p. 598.

<sup>9</sup> A. de WICQUEFORT, *L'Ambassadeur et ses fonctions*, 2 vol., Amsterdam, Jansson, 1730 (1<sup>re</sup> édition 1682).

## A L'EPOQUE DE LOUIS XIV

originaires de Franconie (Johann Heinrich Goertz<sup>10</sup>) et du Mecklembourg-Schwerin voisin (Henning Friedrich Bassewitz<sup>11</sup>). Ils dirigent la politique intérieure et la diplomatie. Ces premiers ministres emmènent avec eux des membres de leur famille, des proches, des amis qui deviennent également membres du gouvernement du duché de Gottorp. Ils passent bientôt au service de princes étrangers à l'Empire : Goertz devient favori du roi de Suède, Bassewitz de Catherine Ire. La diplomatie des petits *Reichsstände* leur sert de tremplin pour une carrière internationale et lucrative.

Dans le cas des villes d'Empire, il n'en va pas autrement, même si pour être bourgeois de Brême, par exemple, il faut prouver que l'on est d'ascendance roturière. De nombreux syndics (membres du sénat en charge notamment de la diplomatie) des villes hanséatiques de Hambourg, Brême et Lubeck entrent parfois au service d'autres villes et de princes de l'Empire. Leur carrière se limite néanmoins à un cadre beaucoup plus régional. Il faut ajouter à cela que, dans les villes d'Empire, deux groupes sont en concurrence dans la revendication du pouvoir (ou de la majesté, c'est-à-dire ce qui fait l'essence du pouvoir) : le gouvernement municipal (parfois appelé « sénat ») et les bourgeois<sup>12</sup>. Ainsi, un envoyé à un congrès européen (Nimègue, Ryswick, Utrecht) peut être accrédité par le sénat et par une corporation marchande ; chaque entité lui donne des instructions spécifiques, le rétribue, attend qu'il rende compte quotidiennement des progrès de sa mission. Cette diversité des acteurs, « publics » comme privés, n'est pas l'apanage des villes marchandes ; on la retrouve dans la diplomatie des principautés. Des affaires privées peuvent devenir des enjeux diplomatiques pour peu qu'un ministre ait des intérêts dans plusieurs États.

Le statut même du diplomate rend lui aussi difficile la définition d'un « cosmopolitisme » qui serait caractéristique de l'époque moderne. Tous les États, les princes comme les villes, ont en effet fréquemment recours à des étrangers pour les représenter à l'étranger. Leur représentation permanente à l'étranger est souvent assurée par des natifs du pays où ils sont en poste. C'est une pratique à laquelle la Suède a fréquemment recours<sup>13</sup>. La Russie et le Danemark sont dans le même cas. A travers la diplomatie, le Saint-Empire joue le rôle, pour ces États situés à la périphérie de l'Europe, de pont culturel, de matrice leur permettant de s'intégrer à la « société des princes »<sup>14</sup>.

<sup>10</sup> H. KELLENBENZ, « Görtz, Georg Heinrich Freiherr von », *Neue Deutsche Biographie*, t. 6, 1964, p. 536-538.

<sup>11</sup> H. NEUSCHÄFFER, Henning Friedrich von Bassewitz, Schwerin, Thomas Helms, 1990.

<sup>12</sup> A Hambourg, la bourgeoisie représente 15 à 20% de la population de la ville au XVII<sup>e</sup> siècle ; seuls les hommes de confession luthérienne peuvent accéder au statut de bourgeois. H.-D. LOOSE, « Das Zeitalter der Bürgerunruhen und der großen europäischen Kriege », in: W. JOCHMANN et H.-D. LOOSE (dir.), *Hamburg. Geschichte der Stadt und ihrer Bewohner*, Hamburg, Hoffmann & Campe, 1982, vol. 1 p. 259-350, ici p. 266.

<sup>13</sup> La grande majorité des diplomates au service de la Suède étaient des nobles originaires de l'Empire, liés au roi par une relation de patronage. Voir H. DROSTE, *Im Dienst der Krone. Schwedische Diplomaten im 17. Jahrhundert*, Münster, LIT, 2006.

<sup>14</sup> L. BELY, *La société des princes* (op. cit.).

Car en diplomatie, la question de la loyauté des acteurs ne se pose pas encore en termes de « nationalité ». Ainsi, le négociateur peut être le représentant d'un prince auquel il n'est pas lié par un rapport de sujétion ; c'est en général la logique du patronage qui est la règle, ce qui montre bien que le diplomate est encore le représentant des intérêts presque privés d'un prince, de sa « majesté » (c'est-à-dire ses prérogatives politiques) et non d'un État territorial. Cette relation personnelle se retrouve dans la formulation des lettres de créance de ces diplomates, où il est parfois indiqué qu'ils sont envoyés en tant que chambellans du prince et qu'ils lui doivent l'exclusivité de leurs comptes-rendus. Elle joue aussi un rôle dans la manière dont ils sont rémunérés, souvent dépendante des résultats de leur mission : ils ont en général droit à un pourcentage des subsides qu'ils négocient ; cet intéressement à la négociation fait d'eux des courtiers davantage que des serviteurs de l'État. Il faut souligner ici que la situation financière des diplomates se caractérise par une grande précarité, car ils ne reçoivent souvent que des « honoraires » ou des gratifications. Cela les contraint à contracter des prêts auprès de banquiers de leur connaissance, ou des dettes dans le pays où ils sont en poste, et les place dans des situations très délicates : dans les années 1720, les trois représentants successifs du duc de Gottorp à la cour de France s'endettent à tel point qu'ils doivent répondre de leurs actions devant la justice et connaissent, de ce fait, la disgrâce. L'un d'eux, le baron suédois de Cederhielm, doit à son frère, signataire d'un traité de protection pour le duc de Gottorp au nom du roi de Suède, le prestigieux poste de Paris. Arrivé en France, Cederhielm contracte en quelques mois des dettes qui lui valent une surveillance rapprochée de la maréchaussée et son embastillement au Châtelet. Il meurt en prison après 11 ans d'incarcération (1729-1740), sans avoir revu son pays. Son prédécesseur, Dumont, avait été assigné à résidence à Paris (avec interdiction de quitter le territoire) par le secrétaire d'État aux affaires étrangères pour satisfaire ses créanciers. Son successeur, le comte de Bassewitz, est accusé de malversations financières alors qu'il est en mission en France et n'ose pas rentrer dans le duché de Gottorp à la fin de sa mission, car un procès l'y attend.

Si la représentation de l'État moderne ne repose pas sur une identification à un territoire mais sur la fidélité à un prince, une évolution vers l'« étatisation » de la diplomatie est perceptible au XVII<sup>e</sup> siècle. Ainsi, les grandes puissances refusent de manière de plus en plus démonstrative de négocier avec les représentants de marchands lors des grands congrès ou dans le cadre d'audiences « médiatisées ». Mais ce refus se limite aux négociations publiques ; en réalité, la France négocie directement avec des représentants de marchands hanséatiques, mais cela se déroule dans un cadre discret. Ainsi, l'État s'impose peu à peu comme unique (ou principal) acteur de la diplomatie sur le plan de la communication symbolique, mais pas dans les faits.

***Les porteurs de cette diplomatie, les négociateurs, partagent-ils une même culture ?***

Le diplomate est souvent un juriste qui doit non seulement négocier au nom de son « mandant » mais aussi, dans les négociations, représenter ce dernier. Cette fonction de représentation acquiert de l'importance avec la généralisation d'ambassades permanentes et la sédentarisation des cours : les souverains ne se déplacent plus guère pour les événements diplomatiques, ce sont leurs représentants qui sont chargés de les représenter, dans les deux sens du terme : montrer à voir un objet qui n'est pas là<sup>15</sup>. Mais représenter a aussi un sens plus général : l'exhibition, la monstration publique d'un objet ; la question des rituels et du cérémonial diplomatique est ici centrale. Les querelles de préséance et les discussions interminables touchant au cérémonial, au début des congrès, ou les débats que mènent les théoriciens de la diplomatie par ouvrages normatifs interposés montrent bien que la diplomatie joue un rôle performatif dans la fixation des hiérarchies politiques, dans la clarification aussi du statut des États et des autres acteurs des relations internationales, dont la présence, jusque-là tolérée, est de plus en plus contestée, notamment à travers des humiliations symboliques ; on fait ainsi attendre les envoyés des villes hanséatiques durant des heures avant de leur signifier que le ministre ne les recevra pas. Un traitement particulier est aussi réservé à ces acteurs dans le cérémonial : le roi reste assis quand ces envoyés de petites puissances parlent, il ne se découvre qu'au début de leur audience et remet son couvre-chef ensuite, etc.<sup>16</sup>

On constate donc que la diplomatie contribue à l'émergence d'une communauté d'États européens hiérarchisée, où chacun de ces États a une place et un statut précis. Le cérémonial et le langage diplomatique par lesquels cette différenciation s'opère peuvent être perçus comme un élément central de la culture diplomatique qui émerge alors. Chaque diplomate est tenu de savoir, quand il arrive dans une cour donnée, quel cérémonial on y observe. De nombreux ouvrages relatifs au cérémonial sont publiés à cet effet. Parmi ceux-ci, on peut citer d'une part des compilations, comme le *Cérémonial diplomatique des cours de l'Europe*, publié en 1739, à Amsterdam, par le huguenot Jean Rousset de Missy. Viennent ensuite les relations des grands ambassadeurs à leur retour de mission : ainsi, l'ambassadeur impérial Zinzendorf fait publier anonymement sa *Relation de la cour de France* au début du XVIII<sup>e</sup> siècle ; plus connue est la *Relation de la cour de France* en 1690 de l'envoyé extraordinaire du Brandebourg, Ezechiel Spanheim. Il sera aussi l'auteur d'une *Relation de la cour d'Angleterre* en 1704.

---

<sup>15</sup> R. CHARTIER, « Le monde comme représentation », *Annales E.S.C.*, novembre-décembre 1989, 6, p. 1505-1520.

<sup>16</sup> Jean ROUSSET DE MISSY, *Le cérémonial diplomatique des cours de l'Europe*, Amsterdam, Jansson, 1739.

L'apparition de ces ouvrages répond à une réelle demande de la part des « porteurs » de la diplomatie, mais aussi de ses décideurs, car depuis longtemps déjà les chancelleries européennes compilent les documents relatifs à ces questions. On assiste donc bien à l'émergence d'une culture professionnelle.

Cette culture commune est-elle la preuve de l'émergence d'un métier ? Cette question soulève celle des qualifications et de la formation. Il semble qu'une culture professionnelle comportant la maîtrise des langues et du droit peine à s'établir. Certes, de nombreux négociateurs ont fréquenté l'Université, et même, en règle générale, plusieurs, et ont de ce fait un parcours cosmopolite avant leur entrée en fonctions. Le « Grand tour » constitue lui aussi un facteur d'acculturation pour les jeunes gens de l'élite européenne, et cette pratique aristocratique est souvent imitée par les jeunes de la bourgeoisie urbaine. Néanmoins, il existe des résistances à cette « cosmopolitisation » de la culture des futurs diplomates. Dans les faits, c'est l'usage d'une langue unique qui s'impose, et non le plurilinguisme. La domination du français dans les échanges diplomatiques, si elle suscite des résistances, n'est pas moins une réalité au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>17</sup>. On constate que les liens « supranationaux » reposent surtout sur une forme de sociabilité inspirée des pratiques aristocratiques et des réseaux marchands, sans oublier les réseaux de savants membres de la République des Lettres. Cette imprégnation des pratiques cosmopolites se retrouve-t-elle dans l'action diplomatique ?

### ***Les diplomates sont-ils des cosmopolites ? Poursuivent-ils un but cosmopolite ?***

Si la diplomatie vise le cosmopolitisme, cela signifie qu'elle a vocation à maintenir la paix. En théorie, les savants de la République des Lettres, qui sont souvent des diplomates, établissent un lien direct entre paix et cosmopolitisme, sous l'égide du christianisme. Cet idéal inspire le savant Guillaume Postel, précurseur du cosmopolitisme moderne. Ce diplomate du XVI<sup>e</sup> siècle ramène de ses missions des relations de voyage présentant un tableau vivant et positif de contrées éloignées<sup>18</sup> ; il choisit pour pseudonyme « Le Cosmopolite »<sup>19</sup>. Assiste-t-on toujours, au siècle suivant, à un transfert du monde des savants vers celui de la politique ?

<sup>17</sup> G. BRAUN, « Une tour de Babel ? Les langues de la négociation et les problèmes de traduction au congrès de la paix de Westphalie (1643-1649) », in : R. BABEL (dir.), *Le diplomate au travail. Entscheidungsprozesse, Information und Kommunikation im Umkreis des Westfälischen Friedenskongresses*, München, Oldenbourg, 2005, p. 139-172.

<sup>18</sup> Notamment Guillaume POSTEL, *De la république des Turcs : & là où l'occasion s'offrera, des moeurs & loy de tous les Muhamédistes*, Poitiers, Engelbert de Marnef (éd.), 1560. Guillaume POSTEL, *Des merveilles du monde, et principalemét [sic] des admirables choses des Indes, & du nouveau monde : histoire extraicte des escriptz tresdignes de foy, tant de ceulx qui encores sont a present audict pays, come de ceulx qui encores vivantz peu paravat en sont retournez*, Paris, Jean Ruelle, 1553.

<sup>19</sup> Sur Guillaume POSTEL, voir C. POSTEL, *Les écrits de Guillaume Postel publiés en France et leurs éditeurs*, Paris, Droz, 1992.

## A L'ÉPOQUE DE LOUIS XIV

Les diplomates apportent une contribution indéniable au cosmopolitisme : ils sont les premiers à écrire d'une histoire « supra-étatique » de l'Europe et à ouvrir le continent sur des mondes inconnus ; certains traduisent dans les langues européennes des œuvres orientales. On assiste à une succession de transferts avec le diplomate et théoricien de la diplomatie Wicquefort qui traduit les ouvrages du diplomate allemand Olearius, lui-même auteur d'une relation de sa mission diplomatique en Perse et d'une traduction en langue allemande de poèmes persans<sup>20</sup>. Leibniz, lui aussi impliqué dans la diplomatie française dans le nord du Saint-Empire, transmet aux savants européens des savoirs venus de l'Extrême-Orient car il correspond avec les jésuites français en mission en Chine<sup>21</sup>. Sa correspondance comme les écrits d'Olearius témoignent d'une perception positive de l'étranger<sup>22</sup>, considéré non seulement comme un objet de curiosité, mais aussi comme nécessaire à la connaissance que les Européens ont d'eux-mêmes, et comme source d'enrichissement culturel. Les diplomates apparaissent donc comme des transmetteurs et des créateurs d'information, des narrateurs professionnels, et occupent de ce fait une place de choix dans les transferts de tous ordres entre différentes cultures.

Si les diplomates nouent des liens privilégiés avec les cultures étrangères, ils n'en restent pas moins des professionnels de l'altérité qui ont besoin des différences entre États et entre territoires pour faire valoir leurs compétences cosmopolites. Il y a donc ici une contradiction entre les aspirations théoriques, la réalité de l'action diplomatique et la carrière des négociateurs. La différence et l'étrangéité constituent des obstacles à surmonter pour trouver des terrains d'entente dans les négociations, mais ils sont aussi des espaces de friction fertiles car ils permettent l'échange. Le diplomate doit donc « faire profession de cosmopolitisme » sans devenir lui-même un cosmopolite. De nombreux parcours très différents de diplomates ont ceci en commun qu'ils démontrent l'impossibilité pour un

<sup>20</sup> Le diplomate Wicquefort traduit la relation du voyage d'Olearius, lui-même envoyé du duc de Gottorp en Perse au début du XVII<sup>e</sup> siècle : Abraham de WICQUEFORT, *Voyages très curieux et très renommez, faits en Moscovie, Tartarie et Perse par le S<sup>r</sup> Adam Olearius, Bibliothécaire du Duc de Holstein, Mathématicien de sa Cour. Dans lesquels on trouve une Description curieuse & la Situation exacte des Pays & États, par-où il a passé, tels que sont la Livonie, la Moscovie, la Tartarie, la Médie, & la Perse ; Et où il est parlé du Naturel, des Manières de vivre, des Mœurs, & des Coutumes de leurs Habitans ; du Gouvernement Politique & Ecclesiastique ; des Raretez qui se trouvent dans ces Pays ; & des Ceremonies qui s'y observent. Traduits de l'Original & augmentez par le S<sup>r</sup> DE WICQUEFORT, Conseiller aux Conseils d'Etat & Privé du Duc de Brunswick & Lunebourg Zell &c. Auteur de l'Ambassadeur & de ses fonctions. DIVISEZ EN DEUX PARTIES. Nouvelle Edition revue & corrigée exactement, augmentée considérablement, tant dans le corps de l'Ouvrage, que dans les Marginales, & surpassant en bonté & en beauté les précédentes Editions. A qui on a joint des Cartes Geographiques, des Représentations des Villes, & autres Tailles-douces très belle & très exactes*, Leyde, Pierre Vander, 1719. Sur Wicquefort, voir A. PERRIN-MARSOL, « Abraham de Wicquefort, un érudit au service du duc Ernest Auguste de Wolfenbüttel », *Francia*, N° 35, 2008, p. 187-208, ainsi que R. MANDROU, « Abraham de Wicquefort et le duc Auguste 1646-1653. Sur les relations intellectuelles entre France et Allemagne, un siècle avant les Lumières », *Wolfenbütteler Beiträge*, N° 3, 1978, p. 191-233.

<sup>21</sup> Gottfried Wilhelm LEIBNIZ, *Der Briefwechsel mit den Jesuiten in China (1698-1714)*, édité par R. WIDMAIER et M.-L. BABIN, Hambourg, Felix Meiner Verlag, 2006.

<sup>22</sup> S. SUBRAHMANYAM, *Comment être un étranger? Goa – Ispahan – Venise, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Alma éditeur, 2013.

homme de l'Europe moderne de changer d'identité sans susciter la méfiance, voire le rejet. On peut citer l'exemple du moine français Joseph Auguste Du Cros<sup>23</sup>, devenu protestant après avoir quitté le couvent où ses parents l'avaient contraint à se retirer du monde. Il tente sa chance en Écosse, puis réussit, à la faveur des préparatifs diplomatiques français de la guerre de Hollande, à devenir un intermédiaire important entre la cour d'Angleterre et le duc de Schleswig-Holstein-Gottorp, dans le Saint-Empire. Entré au service de différents princes allemands, il semble avoir joué le rôle d'espion pour l'Angleterre, mais aussi d'agent officieux pour le compte de la France et peut-être même de la Suède. Son parcours, fait d'engagements parfois contradictoires et de pratiques peu orthodoxes, suscite de vives oppositions dans le monde de la diplomatie. Ainsi, le diplomate anglais William Temple lui consacre un dixième des pages de ses mémoires, jugeant que ce franc-tireur n'est qu'« une espèce d'agent » et qu'il aurait fallu lui interdire l'accès au congrès de Nimègue. Ces mémoires font grand bruit dès leur parution et reflètent bien l'incompréhension et la colère que peut susciter, chez un diplomate établi comme Temple, le parcours d'un aventurier aux appartenances multiples comme Du Cros. Leibniz s'y intéresse et presse Du Cros de publier sa réponse, ce qu'il fera.

Le cas de Jakob Abensur<sup>24</sup> est lui aussi éclairant. Ce marchand juif de Hambourg devient diplomate en raison des rapports qui lient le monde des négociants et celui des négociateurs, a fortiori dans un carrefour économique et politique tel que Hambourg. Abensur remplit d'abord – nous sommes à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle – les fonctions d'agent des couronnes du nord, pour s'attacher ensuite au roi de Pologne Jean Sobieski. A la mort de ce dernier, il se rapproche des partisans du candidat français au trône, le prince de Conti. Mais c'est Auguste de Saxe qui remporte cette élection, et Abensur entre immédiatement (en 1697) à son service. C'est en 1698 qu'il apparaît dans la correspondance du résident français à Hambourg. Abensur est cependant *persona non grata* à Hambourg, où un procès l'oppose à certains membres de sa famille. De plus, le Sénat de la ville ne lui pardonne pas d'avoir fait faillite et voit d'un mauvais œil l'immixtion d'un Juif dans les affaires politiques de la ville et des puissances qui y maintiennent une représentation diplomatique. Rejeté à la fois par les siens et par les autorités de sa ville natale, Abensur se rend à Paris où il se convertit au catholicisme. Cette conversion équivaut à un changement d'identité revendiqué. Abensur prend en effet le prénom de son parrain Louis XIV. Il devient un intermédiaire important entre le secrétariat d'État français à la Marine et les marchands de Hambourg. Du reste, le Sénat accepte désormais son retour dans la ville et lui fait même les honneurs d'une réception officielle. Néanmoins, pour les diplomates en poste dans la

---

<sup>23</sup> I. FELICITE, « La conversion et les convertis dans les relations entre la France et l'Europe du Nord au temps de Louis XIV », *Revue d'histoire diplomatique*, n° 3, 2012, p. 205-238.

<sup>24</sup> *Ibid.*

ville hanséatique comme pour d'autres observateurs, Abensur est toujours un Juif<sup>25</sup>.

Si ces parcours témoignent du cosmopolitisme des diplomates, ils montrent aussi la difficile acceptation des identités multiples dans l'Europe moderne, notamment dans le domaine des relations interétatiques. Il est intéressant de souligner que cette acceptation est bien plus grande dans la République des Lettres.

### *Conclusion*

La diplomatie telle qu'elle s'est développée depuis la paix de Westphalie a contribué à l'émergence et à la consolidation de l'État moderne, pour certains pays déjà l'État-nation (*Reichspatriotismus*). En cela, on peut dire que la diplomatie était « anti-cosmopolite ». Néanmoins, il faut relever la contradiction apparente suivante : les diplomates étaient des cosmopolites dont l'action, au contraire, a contribué à agrandir les différences entre les États : pérennisation et codification des rapports de force, éviction des « quasi-souverains » du « concert européen », enfin rôle structurant pour la constitution interne des États européens. C'est ce que je propose d'appeler « négociateur pour exister » : les États font de la diplomatie pour survivre en tant qu'États et affirmer leur existence politique en la mettant en représentation. Toutefois, on ne peut imaginer le cosmopolitisme sans l'existence d'États. En ce sens, la diplomatie a contribué à la politisation du concept.

---

<sup>25</sup> *Ibid.*